Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512107-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 05/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 25

N° d'ordre :
202512107

Objet :
Vote de crédits de paiement par anticipation pour l'autorisation de programme « Construction groupe scolaire »

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 Décembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme BOUTBIEN Elodie pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier
Mme CHAUVEL Isabelle pouvoir à Mme SOULABAILLE Anne-Marie
Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme POINEUF Elisabeth
M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
Mme BREUVART Sandrine
M. RAULT Patrice
Mme BASSET Sandrine
M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :
M. PIGNARD Didier

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une autorisation de programme a été crée pour les travaux de construction de l'école maternelle à l'opération 260 et des crédits de paiement ont été inscrits au budget 2025 pour 2.760.015 €.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits de paiement par anticipation au vote du budget 2026 peuvent être votés pour l'autorisation de programme. Mme le Maire précise que l'article L.5217-10-9 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement prévues dans les autorisations de programme ouvertes au cours des exercices antérieurs peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Mme le Maire précise que les crédits de paiement pouvant être votés pour cette autorisation de programme avant le budget 2026 sont de 920.005 €.

Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour voter cette enveloppe budgétaire sur cette autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200057826-20251210-202512107-DE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 20	Pouvoir : 5	Total : 25
Voix pour : 25	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du tiers des crédits de paiement ouverts au budget principal de l'exercice 2025 pour l'autorisation de programme inscrite à l'opération 260 « construction d'un groupe scolaire » et ce avant l'adoption du budget principal 2026 pour 920.005 €.

Article 2 : Vote par anticipation sur le budget 2026 de la Commune les crédits de paiement nécessaires au paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 920.005 € pour l'autorisation de programme de l'opération 260 « construction d'un groupe scolaire ».

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
Mme Chantal NEVO	**M. Didier PIGNARD**